

260429D1

OBJET :
**Prorogation du
programme
« Petites Villes de
Demain »**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h00 le Conseil Municipal de la Ville de Somain s'est réuni à la salle des cérémonies sous la présidence de Monsieur le Maire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 avril 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : GROS Jean-Baptiste, BOURLET Aïcha, SAILLY Fabien, WERQUIN Isabelle, MARCINIAK Fabien, BAILLEUX Justine, HOUDRE Nicolas, MEUNIER Virginie, MATUSZEWSKI Jérôme, LINKE Dominique, CARON Francis, LOCOGE Yves, BRABANT Pierre, GAMBIER Fabrice, SOUFFLET Hervé, DUPRIEZ Christophe, WUILLAUME Véronique, PAPADIA LECOCQ Elisa, GREF Sébastien, WIART Claire, VANDREPOTTE Sarah, DIENNE Romaric, LESSCHAVE Lolita, FINKE Daisy, KAHALERRAS Mohamed, VON WALLENSTEIN Mélissa, LEHINGUE Yazid, et DE CAMPEAU Sigline.

Absents ayant donné pouvoir : CAMMERA Myriam à BOURLET Aïcha, PREUD'HOMME Fabienne à LINKE Dominique, DUCHEMIN Laurence à WUILLAUME Véronique, QUENNESSON Julien à FINKE Daisy, MARCHIO Matthieu à DE CAMPEAU Sigline

Secrétaire de séance : SAILLY Fabien

La Ville de Somain est engagée dans le programme « Petites Villes de Demain », destiné à soutenir la revitalisation de la commune pour la durée du mandat électoral et ce depuis les signatures de la Convention d'Adhésion le 29 juin 2021 et de la convention-cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) le 12 juillet 2023 par l'Etat, Cœur d'Ostrevent Agglo, les Villes d'Aniche et Somain, le SCOT et le CAUE. Cette convention, signée par l'Etat, Cœur d'Ostrevent Agglo, les Villes d'Aniche et Somain, le SCOT et le CAUE.

Cette convention, signée par l'Etat, Cœur d'Ostrevent Agglo, les Villes d'Aniche et Somain, le SCOT et le CAUE, est constituée de 46 fiches actions dont 4 sont communes à Somain et Aniche, 24 relèvent du territoire d'Aniche et 18 concernent spécifiquement Somain.

Sur les 22 fiches actions relatives à Somain, à ce jour, 4 (18%) ne sont pas démarrées, 3 (14 %) sont en phase d'étude préalable, 13 (59 %) sont engagées et 2 (9%) ont été livrées.

Afin de permettre la continuité des actions engagées, l'Etat a informé les collectivités labellisées « Petites Villes de Demain » de la prolongation du programme jusqu'au 31 décembre 2026. Cette prolongation permet également la continuité de la prise en charge partielle du poste de chef de projet pour cette période.

Il est important pour la Ville de Somain de poursuivre la dynamique de revitalisation urbaine et commerciale mais aussi la transition écologique engagée dans ce cadre. De même, il semble pertinent de positionner dès à présent la commune sur toute suite opérationnelle, "Phase 2" ou nouveau

dispositif de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) qui succéderait au programme actuel à compter de 2027.

Au regard de ces éléments et afin de garantir la continuité du programme et la sécurisation des financements et partenariats nécessaires à la réussite du projet de revitalisation de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la prolongation de la participation de la Ville de Somain au programme "Petites Villes de Demain" jusqu'au 31 décembre 2026, conformément aux orientations nationales de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention-cadre, conjointement avec Cœur d'Ostrevent Agglo, valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ainsi que tout document administratif, technique ou financier permettant de proroger le dispositif et les financements associés (notamment les subventions de poste de chef de projet) jusqu'à cette échéance ;

- **ACTE** l'engagement de la commune dans la poursuite du dispositif au-delà de 2026, sous réserve des modalités qui seront définies par l'État et ses partenaires pour la phase suivante (Phase 2 ou programme qui s'y substituerait) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches de positionnement, de candidature et de négociation auprès des différents partenaires financiers afin d'assurer la transition vers ce nouveau cycle contractuel ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à cet effet, sous réserve d'une présentation ultérieure au Conseil Municipal des modalités opérationnelles et financières définitives de cette nouvelle phase lorsqu'elles seront connues.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GROS



Le secrétaire de séance,

Fabien SAILLY

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h00 le Conseil Municipal de la Ville de Somain s'est réuni à la salle des cérémonies sous la présidence de Monsieur le Maire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 avril 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

260429D2

OBJET :

**Désignation du
membre de
l'assemblée
spéciale de la
Société Publique
Locale du Nord,
et du
représentant
permanent aux
assemblées
générales des
actionnaires**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : GROS Jean-Baptiste, BOURLET Aïcha, SAILLY Fabien, WERQUIN Isabelle, MARCINIAK Fabien, BAILLEUX Justine, HOUDRE Nicolas, MEUNIER Virginie, MATUSZEWSKI Jérôme, LINKE Dominique, CARON Francis, LOCOGE Yves, BRABANT Pierre, GAMBIER Fabrice, SOUFFLET Hervé, DUPRIEZ Christophe, WUILLAUME Véronique, PAPADIA LECOQ Elisa, GREF Sébastien, WIART Claire, VANDREPOTTE Sarah, DIENNE Romaric, LESSCHAVE Lolita, FINKE Daisy, KAHALERRAS Mohamed, VON WALLENSTEIN Mélissa, LEHINGUE Yazid, et DE CAMPEAU Sigline.

Absents ayant donné pouvoir : CAMMERA Myriam à BOURLET Aïcha, PREUD'HOMME Fabienne à LINKE Dominique, DUCHEMIN Laurence à WUILLAUME Véronique, QUENNESSON Julien à FINKE Daisy, MARCHIO Matthieu à DE CAMPEAU Sigline

Secrétaire de séance : SAILLY Fabien

La Ville de Somain est actionnaire de la Société Publique Locale du Nord, mais ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer un poste d'administrateur. En conséquence, notre collectivité a droit à une représentation au sein de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation du représentant de la Ville de Somain au sein de cette assemblée spéciale.

Vu l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de Commerce ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Le Maire, représentant au sein de l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale du Nord ;

DÉSIGNE Monsieur Le Maire, représentant au sein de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Publique Locale du Nord ;

AUTORISE Monsieur Le Maire, le représentant désigné à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment et par exemple la fonction de président ou d'administrateur représentant l'assemblée spéciale au conseil d'administration.

AUTORISE Monsieur Le Maire, le représentant désigné à accepter toute fonction ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par l'assemblée générale des actionnaires ou par le conseil d'administration.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GROS



Le secrétaire de séance,

Fabien SAILLY

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h00 le Conseil Municipal de la Ville de Somain s'est réuni à la salle des cérémonies sous la présidence de Monsieur le Maire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 avril 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

260429D3

OBJET :

**Election des
délégués du
Syndicat
Intercommunal
pour l'Aide à
l'Enfance
Inadaptée**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : GROS Jean-Baptiste, BOURLET Aïcha, SAILLY Fabien, WERQUIN Isabelle, MARCINIAK Fabien, BAILLEUX Justine, HOUDRE Nicolas, MEUNIER Virginie, MATUSZEWSKI Jérôme, LINKE Dominique, CARON Francis, LOCOGE Yves, BRABANT Pierre, GAMBIER Fabrice, SOUFFLET Hervé, DUPRIEZ Christophe, WUILLAUME Véronique, PAPADIA LECOCQ Elisa, GREF Sébastien, WIART Claire, VANDREPOTTE Sarah, DIENNE Romaric, LESSCHAVE Lolita, FINKE Daisy, KAHALERRAS Mohamed, VON WALLENSTEIN Mélissa, LEHINGUE Yazid, et DE CAMPEAU Sigline.

Absents ayant donné pouvoir : CAMMERA Myriam à BOURLET Aïcha, PREUD'HOMME Fabienne à LINKE Dominique, DUCHEMIN Laurence à WUILLAUME Véronique, QUENNESSON Julien à FINKE Daisy, MARCHIO Matthieu à DE CAMPEAU Sigline

Secrétaire de séance : SAILLY Fabien

Vu la délibération du 19 novembre 1964 donnant adhésion de la Commune de Somain au SICAEI ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 1966 portant constitution du syndicat ;

Considérant que le mandat des délégués désignés lors du précédent mandat est arrivé à expiration avec le renouvellement des conseils municipaux ;

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉSIGNE, dans les conditions demandées par le SICAEI :

- deux délégués titulaires : Justine BAILLEUX et Dominique LINKE
- deux délégués suppléants : Romaric DIENNE et Fabienne PREUD'HOMME qui siégeront au syndicat.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GROS



Le secrétaire de séance,

Fabien SAILLY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SOMAIN**

**DEPARTEMENT
DU NORD**

**ARRONDISSEMENT
DE DOUAI**

260429D4

OBJET :

**Délégation du
droit de
préemption
urbain à Cœur
d'Ostrevent
Agglo**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h00 le Conseil Municipal de la Ville de Somain s'est réuni à la salle des cérémonies sous la présidence de Monsieur le Maire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 avril 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : GROS Jean-Baptiste, BOURLET Aïcha, SAILLY Fabien, WERQUIN Isabelle, MARCINIAK Fabien, BAILLEUX Justine, HOUDRE Nicolas, MEUNIER Virginie, MATUSZEWSKI Jérôme, LINKE Dominique, CARON Francis, LOCOGE Yves, BRABANT Pierre, GAMBIER Fabrice, SOUFFLET Hervé, DUPRIEZ Christophe, WUILLAUME Véronique, PAPADIA LECOCQ Elisa, GREF Sébastien, WIART Claire, VANDREPOTTE Sarah, DIENNE Romaric, LESSCHAVE Lolita, FINKE Daisy, KAHALERRAS Mohamed, VON WALLENSTEIN Mélissa, LEHINGUE Yazid, et DE CAMPEAU Sigline.

Absents ayant donné pouvoir : CAMMERA Myriam à BOURLET Aïcha, PREUD'HOMME Fabienne à LINKE Dominique, DUCHEMIN Laurence à WUILLAUME Véronique, QUENNESSON Julien à FINKE Daisy, MARCHIO Matthieu à DE CAMPEAU Sigline

Secrétaire de séance : SAILLY Fabien

Le cadre opérationnel du droit de Préemption Urbain comprend des secteurs dont la compétence revient à la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent (Cœur d'Ostrevent Agglo), à savoir :

- la zone d'activités de De Sessevalle en zone UEB
- l'emprise ferroviaire en zone UEc
- la zone industrielle de la Renaissance en zones UEa et 1AUEa, à l'exception pour la zone 1AUEa des parcelles construites pour l'habitat.

Aussi, afin de faciliter l'exercice du droit de préemption par la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent sur les immeubles bâtis et non bâtis retenus dans le cadre de ses compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **VOTE** un retrait partiel de la délégation à Monsieur le Maire en matière de droit de préemption urbain sur le périmètre de :
 - la zone d'activités de De Sessevalle en zone UEB
 - l'emprise ferroviaire en zone UEc
 - la zone industrielle de la Renaissance en zones UEa et 1AUEa, à l'exception pour la zone 1AUEa des parcelles construites pour l'habitat.
- **DONNE** délégation du droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent sur le périmètre de :
 - la zone d'activités de De Sessevalle en zone UEB
 - l'emprise ferroviaire en zone UEc

- la zone industrielle de la Renaissance en zones UEa et 1AUEa, à l'exception pour la zone 1AUEa des parcelles construites pour l'habitat.
- La zone réservée au projet d'implantation Bils Deroo comme indiqué dans la délibération de Cœur d'Ostrevent Agglo du 6 février 2025.

Il est précisé que ces opérations communautaires s'exécutent sous la responsabilité pleine et entière de l'intercommunalité.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GROS



Le secrétaire de séance,

Fabien SAILLY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a few simple, connected strokes.

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SOMAIN**

**DEPARTEMENT
DU NORD**

**ARRONDISSEMENT
DE DOUAI**

260429D5

OBJET :

**Règlement
budgétaire et
financier 2026-
2032 de la Ville de
Somain**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h00 le Conseil Municipal de la Ville de Somain s'est réuni à la salle des cérémonies sous la présidence de Monsieur le Maire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 avril 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : GROS Jean-Baptiste, BOURLET Aïcha, SAILLY Fabien, WERQUIN Isabelle, MARCINIAK Fabien, BAILLEUX Justine, HOUDRE Nicolas, MEUNIER Virginie, MATUSZEWSKI Jérôme, LINKE Dominique, CARON Francis, LOCOGE Yves, BRABANT Pierre, GAMBIER Fabrice, SOUFFLET Hervé, DUPRIEZ Christophe, WUILLAUME Véronique, PAPADIA LECOCQ Elisa, GREF Sébastien, WIART Claire, VANDREPOTTE Sarah, DIENNE Romaric, LESSCHAVE Lolita, FINKE Daisy, KAHALERRAS Mohamed, VON WALLENSTEIN Mélissa, LEHINGUE Yazid, et DE CAMPEAU Sigline.

Absents ayant donné pouvoir : CAMMERA Myriam à BOURLET Aïcha, PREUD'HOMME Fabienne à LINKE Dominique, DUCHEMIN Laurence à WUILLAUME Véronique, QUENNESSON Julien à FINKE Daisy, MARCHIO Matthieu à DE CAMPEAU Sigline

Secrétaire de séance : SAILLY Fabien

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), notamment les articles L. 1612-30 et L. 2311-3-1 ;

Vu la délibération n°220927D3 du 27 septembre 2022 approuvant le passage à la M57 ;

Vu la délibération n°221206D5 du 6 décembre 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.) pour la période 2022-2026 ;

Le R.B.F. doit être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante. Le R.B.F. est de forme libre mais doit obligatoirement :

Préciser les modalités de gestion des Autorisations de Programme (A.P.) /Autorisations d'Engagement (A.E.) et des Crédits de Paiement (C.P.) y afférents, notamment les règles relatives à l'annulation des A.P. et A.E. ;

Préciser les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative).

Le présent R.B.F. évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier joint en annexe pour le mandat 2026-2032 ;

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GROS



Le secrétaire de séance,

Fabien SAILLY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SOMAIN**

**DEPARTEMENT
DU NORD**

**ARRONDISSEMENT
DE DOUAI**

260429D6

OBJET :

**Reprise anticipée
des résultats de
l'exercice 2025**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h00 le Conseil Municipal de la Ville de Somain s'est réuni à la salle des cérémonies sous la présidence de Monsieur le Maire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 avril 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : GROS Jean-Baptiste, BOURLET Aïcha, SAILLY Fabien, WERQUIN Isabelle, MARCINIAK Fabien, BAILLEUX Justine, HOUDRE Nicolas, MEUNIER Virginie, MATUSZEWSKI Jérôme, LINKE Dominique, CARON Francis, LOCOGE Yves, BRABANT Pierre, GAMBIER Fabrice, SOUFFLET Hervé, DUPRIEZ Christophe, WUILLAUME Véronique, PAPADIA LECOQ Elisa, GREF Sébastien, WIART Claire, VANDREPOTTE Sarah, DIENNE Romaric, LESSCHAVE Lolita, FINKE Daisy, KAHALERRAS Mohamed, VON WALLENSTEIN Mélissa, LEHINGUE Yazid, et DE CAMPEAU Sigline.

Absents ayant donné pouvoir : CAMMERA Myriam à BOURLET Aïcha, PREUD'HOMME Fabienne à LINKE Dominique, DUCHEMIN Laurence à WUILLAUME Véronique, QUENNESSON Julien à FINKE Daisy, MARCHIO Matthieu à DE CAMPEAU Sigline

Secrétaire de séance : SAILLY Fabien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoyant que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Financier Unique (C.F.U.) ;

Considérant que l'article L.1612-11 du C.G.C.T. permet de reporter de manière anticipée au budget les résultats de l'exercice clos ;

Considérant que si le C.F.U. fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du C.F.U., et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice ;

Considérant la nécessité de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 avant le vote du budget primitif 2026 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération de reprise anticipée des résultats ;

Considérant que l'investissement ne peut changer de section et en cas de déficit, celui-ci doit obligatoirement être couvert ;

Considérant que ces résultats ont été justifiés par :

Une fiche de calcul prévisionnel ;

Une attestation du comptable public ;

- L'état des restes à réaliser 2025 établis par l'ordonnateur.

La reprise anticipée des résultats se présente selon le document en annexe de la présente délibération :

- résultat excédentaire de fonctionnement pour 2025 de 60 770,24 € ;
- résultat excédentaire d'investissement pour 2025 de 129 795,64 € ;
- un besoin d'affectation en réserves (article 1068) pour 2026 de 705 770,79€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** la reprise anticipée des résultats de l'année 2025 ;
- **REPREND** l'excédent d'investissement cumulé de 419 613,09 € au budget primitif 2026 (compte 001) ;
- **REPREND** l'excédent de fonctionnement cumulé de 1 547 165,69 € au budget primitif 2026 (compte 002) ;

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,


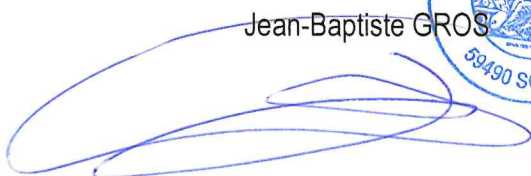
Le Maire,

Jean-Baptiste GROS



Le secrétaire de séance,

Fabien SAILLY



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SOMAIN**

**DEPARTEMENT
DU NORD**

**ARRONDISSEMENT
DE DOUAI**

260429D7

OBJET :

**Taux d'imposition
pour l'année 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h00 le Conseil Municipal de la Ville de Somain s'est réuni à la salle des cérémonies sous la présidence de Monsieur le Maire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 avril 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : GROS Jean-Baptiste, BOURLET Aïcha, SAILLY Fabien, WERQUIN Isabelle, MARCINIAK Fabien, BAILLEUX Justine, HOUDRE Nicolas, MEUNIER Virginie, MATUSZEWSKI Jérôme, LINKE Dominique, CARON Francis, LOCOGE Yves, BRABANT Pierre, GAMBIER Fabrice, SOUFFLET Hervé, DUPRIEZ Christophe, WUILLAUME Véronique, PAPADIA LECOQ Elisa, GREF Sébastien, WIART Claire, VANDREPOTTE Sarah, DIENNE Romaric, LESSCHAVE Lolita, FINKE Daisy, KAHALERRAS Mohamed, VON WALLENSTEIN Mélissa, LEHINGUE Yazid, et DE CAMPEAU Sigline.

Absents ayant donné pouvoir : CAMMERA Myriam à BOURLET Aïcha, PREUD'HOMME Fabienne à LINKE Dominique, DUCHEMIN Laurence à WUILLAUME Véronique, QUENNESSON Julien à FINKE Daisy, MARCHIO Matthieu à DE CAMPEAU Sigline

Secrétaire de séance : SAILLY Fabien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu la législation en vigueur en matière de fiscalité directe locale ;

Vu l'article 16 de la loi de finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019 pour 2020 actant la suppression de la taxe d'habitation pour les collectivités ;

Vu les dispositions reprises à l'article 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts (C.G.I.) ;

Vu l'état fiscal 1259-COM portant sur état de notification des produits prévisionnels et des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2026 ;

Considérant que pour 2026, le taux de foncier de référence est égal au taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties (28,12 %) additionné au taux départemental (19,29 %) soit un total pour la commune de Somain de 47,41 % ;

Monsieur le Maire propose les taux suivants :

Nature	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	47,41 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	74,23 %
Taxe d'Habitation (sur les Résidences Secondaires)	20,60 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 selon le tableau ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques (D.D.Fi.P) et aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GROS



Le secrétaire de séance,

Fabien SAILLY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SOMAIN**

**DEPARTEMENT
DU NORD**

**ARRONDISSEMENT
DE DOUAI**

260429D8

OBJET :
**Vote du budget
primitif 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h00 le Conseil Municipal de la Ville de Somain s'est réuni à la salle des cérémonies sous la présidence de Monsieur le Maire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 avril 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : GROS Jean-Baptiste, BOURLET Aïcha, SAILLY Fabien, WERQUIN Isabelle, MARCINIAK Fabien, BAILLEUX Justine, HOUDRE Nicolas, MEUNIER Virginie, MATUSZEWSKI Jérôme, LINKE Dominique, CARON Francis, LOCOGE Yves, BRABANT Pierre, GAMBIER Fabrice, SOUFFLET Hervé, DUPRIEZ Christophe, WUILLAUME Véronique, PAPADIA LECOCQ Elisa, GREF Sébastien, WIART Claire, VANDREPOTTE Sarah, DIENNE Romaric, LESSCHAVE Lolita, FINKE Daisy, KAHALERRAS Mohamed, VON WALLENSTEIN Mélissa, LEHINGUE Yazid, et DE CAMPEAU Sigline.

Absents ayant donné pouvoir : CAMMERA Myriam à BOURLET Aïcha, PREUD'HOMME Fabienne à LINKE Dominique, DUCHEMIN Laurence à WUILLAUME Véronique, QUENNESSON Julien à FINKE Daisy, MARCHIO Matthieu à DE CAMPEAU Sigline

Secrétaire de séance : SAILLY Fabien

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.);

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

Vu la délibération n°260410D11 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) avec présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires (R.O.B.) en séance du 10/04/2026 ;

Considérant que, conformément à l'article L.1612-35 du C.G.C.T., l'ensemble des annexes a été joint au Budget Primitif (B.P.) 2026 ;

Considérant que, conformément à l'article L.1612-26 du C.G.C.T., le chef de l'exécutif doit communiquer le projet de budget avec les rapports correspondants aux membres de l'assemblée délibérante douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget ;

Considérant que le projet de B.P. 2026 et la note synthétique de la commune de Somain ont été transmis aux membres de l'assemblée délibérante le 16/04/2026 ;

Considérant que, conformément à l'article L.1612-27 du C.G.C.T., le budget est voté soit par nature avec une présentation croisée par fonction, soit par fonction avec une présentation croisée par nature ;

Le projet de B.P. 2026 est voté par nature avec une présentation croisée par fonction.

Ce projet est équilibré en fonctionnement et en investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	16 244 000,00 €	16 244 000,00 €
Section d'investissement	4 736 000,00 €	4 736 000,00 €
TOTAL	20 980 000,00 €	20 980 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour et 7 abstentions

- **APPROUVE** le Budget Primitif (B.P.) de la commune de Somain pour l'exercice 2026 ;
- **ATTESTE** de la transmission d'une note synthétique.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GROS



Le secrétaire de séance,

Fabien SAILLY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long tail, positioned below the name Fabien SAILLY.

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SOMAIN**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h00 le Conseil Municipal de la Ville de Somain s'est réuni à la salle des cérémonies sous la présidence de Monsieur le Maire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 avril 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**DEPARTEMENT
DU NORD**

**ARRONDISSEMENT
DE DOUAI**

260429D9

OBJET :

**Subvention
annuelle au
Centre Communal
d'Action Sociale
(Pôle ville
solidaire)**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : GROS Jean-Baptiste, BOURLET Aïcha, SAILLY Fabien, WERQUIN Isabelle, MARCINIAK Fabien, BAILLEUX Justine, HOUDRE Nicolas, MEUNIER Virginie, MATUSZEWSKI Jérôme, LINKE Dominique, CARON Francis, LOCOGE Yves, BRABANT Pierre, GAMBIER Fabrice, SOUFFLET Hervé, DUPRIEZ Christophe, WUILLAUME Véronique, PAPADIA LECOQ Elisa, GREF Sébastien, WIART Claire, VANDREPOTTE Sarah, DIENNE Romaric, LESSCHAVE Lolita, FINKE Daisy, KAHALERRAS Mohamed, VON WALLENSTEIN Mélissa, LEHINGUE Yazid, et DE CAMPEAU Sigline.

Absents ayant donné pouvoir : CAMMERA Myriam à BOURLET Aïcha, PREUD'HOMME Fabienne à LINKE Dominique, DUCHEMIN Laurence à WUILLAUME Véronique, QUENNESSON Julien à FINKE Daisy, MARCHIO Matthieu à DE CAMPEAU Sigline

Secrétaire de séance : SAILLY Fabien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu la délibération n°251216D6 du 16 décembre 2025, portant sur le versement anticipé de la subvention de la commune de Somain au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Somain ;

Considérant que chaque année, le C.C.A.S. sollicite une subvention en vue d'assurer son bon fonctionnement ;

Dans le cadre du Budget Primitif (B.P.) 2026, il est proposé une subvention d'un montant de 2,7 millions d'euros pour l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le versement de cette subvention de fonctionnement d'un montant de 2,7 millions d'euros au C.C.A.S. au titre de l'exercice 2026 ;

INSCRIT la dépense en résultant au budget 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager tous les actes afférents.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GROS



Le secrétaire de séance,

Fabien SAILLY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SOMAIN**

**DEPARTEMENT
DU NORD**

**ARRONDISSEMENT
DE DOUAI**

260429D10

OBJET :

**Forfait communal
à l'Institut Notre-
Dame de la
Renaissance**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h00 le Conseil Municipal de la Ville de Somain s'est réuni à la salle des cérémonies sous la présidence de Monsieur le Maire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 avril 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : GROS Jean-Baptiste, BOURLET Aïcha, SAILLY Fabien, WERQUIN Isabelle, MARCINIAK Fabien, BAILLEUX Justine, HOUDRE Nicolas, MEUNIER Virginie, MATUSZEWSKI Jérôme, LINKE Dominique, CARON Francis, LOCOGE Yves, BRABANT Pierre, GAMBIER Fabrice, SOUFFLET Hervé, DUPRIEZ Christophe, WUILLAUME Véronique, PAPADIA LECOCQ Elisa, GREF Sébastien, WIART Claire, VANDREPOTTE Sarah, DIENNE Romaric, LESSCHAVE Lolita, FINKE Daisy, KAHALERRAS Mohamed, VON WALLENSTEIN Mélissa, LEHINGUE Yazid, et DE CAMPEAU Sigline.

Absents ayant donné pouvoir : CAMMERA Myriam à BOURLET Aïcha, PREUD'HOMME Fabienne à LINKE Dominique, DUCHEMIN Laurence à WUILLAUME Véronique, QUENNESSON Julien à FINKE Daisy, MARCHIO Matthieu à DE CAMPEAU Sigline

Secrétaire de séance : SAILLY Fabien

Madame Aïcha BOURLET ayant été élue présidente de séance pour ce point,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Code de l'Education, notamment l'article L. 442-5 ;

Considérant que les établissements privés d'enseignement ont la faculté de passer avec l'Etat des contrats d'association à l'enseignement public, conformément à l'article L. 442-5 du Code de l'Education, et que les communes doivent alors prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes de l'enseignement public ;

Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat ;

Considérant que l'école Notre-Dame de la Renaissance est un établissement privé d'enseignement ayant passé avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public et que la commune de Somain doit prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes de l'enseignement public ;

Considérant qu'en 2025, compte tenu des dépenses inscrites au compte administratif 2023, un forfait calculé en fonction du coût de fonctionnement

moyen par élève constaté dans les écoles publiques de la commune, avait été versé à hauteur de 1374 € par élève Somainois pour les classes de maternelles et de 687 € par élève Somainois pour les classes d'élémentaire ;

La commune de Somain propose ainsi, pour l'année 2026, compte tenu du compte financier unique 2024, de verser le forfait suivant à l'Institut Notre-Dame de la Renaissance :

- 1374 € par élève Somainois pour les classes de maternelles ;
- 687 € par élève Somainois pour les classes d'élémentaires.

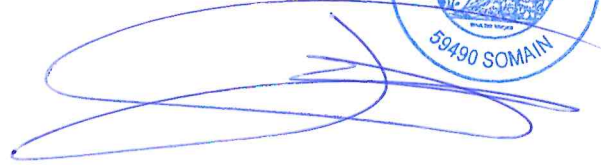
Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** cette répartition sous réserve de la présentation du contrat d'association entre l'établissement et l'Etat ;
- **AUTORISE** tout représentant de Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GROS



Le secrétaire de séance,

Fabien SAILLY

